

Recommandations de CRS

ORIENTATIONS ET CONSIDERATIONS AXEES SUR LA COHESION SOCIALE ET L'EDIFICATION DE LA PAIX, LA PROTECTION ET LA JUSTICE SOCIALE, LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION EQUITABLE ET INCLUSIVE DES FEMMES, DES JEUNES ET DES POPULATIONS VULNERABLES ET MARGINALISEES PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

Le présent document vise à fournir aux programmes-pays et aux partenaires des recommandations sur l'impact de la COVID-19 sur la cohésion sociale, la protection et la justice sociale, la gouvernance, l'inclusion des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que des conseils sur la façon dont elles peuvent être prises en compte dans les programmes et les activités.

PRINCIPES POUR LES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA COVID-19

Quand ils entreprennent des activités de programmation, le personnel des projets et les partenaires de CRS doivent :

- **Se demander à quel point il est essentiel** de mettre en œuvre l'activité compte tenu du risque pour le personnel, les partenaires et les participants.
- **Adopter une approche consistant à « ne pas nuire »** : CRS et ses partenaires doivent comprendre comment se transmet la COVID-19 et prendre des mesures de prévention élémentaires pour se protéger et réduire le risque de propagation du virus durant la mise en œuvre des programmes (voir OMS - COVID 19 - Information générale et OMS - COVID 19 - Mesures de prévention). Les mesures qui suivent concernent toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons : le personnel de CRS, nos partenaires, les bénévoles, les participants au programme et les membres de la communauté, les prestataires de services, les fournisseurs, etc.
- **Respectez les mesures de distanciation physique**
 - **Suivez les pratiques d'hygiène recommandées**, en particulier concernant la bonne technique de lavage des mains et les règles d'hygiène respiratoire (toux) et évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche
 - **Ne participez à aucune activité de programme si vous ne vous sentez pas bien** ; toute personne qui ne sent pas bien doit rester chez elle ; si elle présente des signes ou des symptômes de COVID-19, elle doit suivre les protocoles du ministère de la Santé pour consulter un médecin (par exemple, appeler avant de se présenter en consultation).

Chacun doit partir du principe que toute personne rencontrée est un cas suspect de COVID-19. Communiquez de manière transparente avec les populations concernant les activités, les changements, ainsi que le degré de confort de la communauté et ses besoins par rapport aux implications de la poursuite des programmes sur la santé.

- **Se tenir au courant et suivre les messages et les protocoles de l'OMS et du gouvernement ou du ministère de la Santé à propos de la COVID-19 :**
 - Respectez les restrictions gouvernementales et demandez une autorisation pour mettre en œuvre des activités et assurer des services essentiels, le cas échéant ;
 - Collaborez avec le personnel médical ou le module sectoriel santé local pour garantir que les messages sanitaires liés à la COVID-19 sont cohérents et adaptés au contexte.
- **Adapter les recommandations programmatiques à son contexte et être prêts à apporter d'autres changements à mesure que la situation évolue :** Il est possible que certaines recommandations aient besoin d'être modifiées en fonction des niveaux de risque dans la communauté, du type d'activités de programmation mises en œuvre, des perceptions et des normes sociales, des capacités locales, de l'environnement opérationnel et du retour d'information des donateurs dans chaque pays où nous œuvrons. Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter les points de contact COVID-19 dans votre région ou au Département d'intervention Humanitaire (HRD) ou bien le conseiller technique de programmation pertinent.

Le présent document contient d'autres recommandations de CRS visant à être utilisées pour accompagner ou compléter les recommandations du Comité permanent interorganisations (CPI), de l'OMS et du ministère de la Santé local, selon les cas. Veuillez noter que ces recommandations pourront être mises à jour périodiquement.

Clause de non-responsabilité : Les recommandations et ressources de programmes de CRS concernant la COVID-19 sont développées sur la base des recommandations internationales formulées par les organisations internationales compétentes comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Comité permanent interorganisations (CPI) et d'autres organismes humanitaires. Ces recommandations et ressources sont mises à jour régulièrement à mesure que de nouveaux éléments d'information deviennent disponibles. Les organisations partenaires et homologues qui souhaiteraient les consulter et les utiliser doivent s'assurer qu'elles se réfèrent aux informations les plus récentes disponibles auprès de l'OMS et du CPI.

À mesure que la COVID-19 se répand dans le monde, les adultes et les enfants vulnérables (notamment les personnes vivant dans les zones de conflit et dans les contextes fragiles, les femmes et les filles, les enfants, les personnes handicapées, les minorités, les personnes placées en institution, y compris les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants et les personnes extrêmement pauvres) peuvent être touchés de façon disproportionnée par la maladie et ses effets. L'expérience acquise lors de précédentes épidémies nous a appris que les réseaux sociaux peuvent s'éroder rapidement et que certaines des mesures mises en place par les pouvoirs publics en réponse à la pandémie peuvent exacerber les tensions et les inégalités existant au sein des ménages et dans les sociétés, telles que la marginalisation des jeunes et le fossé qui sépare les villes et les campagnes et contribuer à augmenter les risques de violence en particulier pour les femmes et les enfants. Les mécanismes d'adaptation, la résilience et la capacité à prévenir la COVID-19 et à y répondre diffèrent d'une personne à l'autre et d'une institution à l'autre. L'adaptation, la reconnaissance du problème et la souplesse sont essentielles.

COHESION SOCIALE ET EDIFICATION DE LA PAIX

La mesure dans laquelle les liens sociaux sains peuvent être maintenus et adaptés dans cette période de crise peut déterminer la capacité des États et des communautés fragiles ou affectés par un conflit à passer à la phase de redressement sans accroître les conflits, la violence et l'injustice. La confiance sociale joue un rôle important pour atténuer l'impact et avancer vers une reprise durable et inclusive. Dans leur riposte contre la COVID-19, les programmes et les partenaires peuvent préserver la cohésion sociale en :

- **Mettant à profit et à jour les analyses de conflit existantes afin de surveiller à distance la dynamique changeante des conflits** pour savoir comment les réponses à la COVID-19 affectent les causes profondes et les facteurs des conflits et les initiatives

locales en faveur de la cohésion sociale et de la construction de la paix et pour recueillir des informations pertinentes permettant de prendre des décisions tenant compte des situations de conflit de telle sorte que ces ripostes n'aient aucun effet négatif sur la dynamique des conflits et n'exacerbent les tensions, les conflits et la violence.

- **Appuyant les chefs religieux et les dirigeants communautaires pour parler d'une seule voix** en faveur de l'inclusion, de la solidarité et d'une répartition équitable et transparente des ressources et de l'accès aux services. Fournir des services et des renseignements dans un esprit de collaboration et de coordination peut aussi renforcer la confiance.
- **Incluant des messages promouvant la solidarité et réduisant la discrimination et le phénomène du bouc émissaire.** Partout dans le monde, les communautés trouvent des moyens créatifs de renforcer les liens sociaux même à distance (heures de prière commune, chansons ou concerts de casseroles synchronisés, bannières et symboles aux fenêtres, mise en commun des ressources locales pour appuyer les travailleurs de première ligne au-delà des clivages identitaires). Les programmes, les partenaires et les dirigeants communautaires peuvent inviter leurs groupes d'appui à participer à ce type d'actions communes.
- **Encourageant les groupes existants à prendre des initiatives d'aide mutuelle** dans la mesure du possible, en respectant les recommandations de l'OMS et du ministère de la Santé local concernant la distanciation physique et la taille des groupes. Développant au maximum l'inclusion en veillant à ce que toutes les personnes et tous les groupes marginalisés (personnes handicapées, minorités religieuses, ethniques ou raciales, femmes, jeunes, migrants) aient un accès égal aux services et aux possibilités.
- **Luttant contre la stigmatisation tout en appuyant la réinsertion** des personnes qui étaient malades ou infectées par la maladie à coronavirus.
- **Mobilisant et en préparant les groupes communautaires existants, les réseaux civiques, les comités pour la paix** et les jeunes formés comme ambassadeurs de la paix afin de mettre en œuvre des initiatives d'aide ou de diffuser des informations fiables auprès des groupes difficiles à atteindre. S'assurant que l'information communiquée provient de sources gouvernementales officielles ou de l'OMS et qu'elle suit [les stratégies de communication sur les risques](#).
- **Utilisant la technologie pour favoriser un engagement soutenu** dans les communautés en conflit afin que la distanciation physique n'aggrave pas les clivages psychologiques. Le recours aux SMS et aux groupes WhatsApp permet de rester en contact, de maintenir des lignes de communication et de continuer à travailler ensemble pour établir la confiance, nouer des relations positives et collaborer à la recherche de solutions communes.
- **Évaluant et en adaptant** au contexte de la COVID-19 les [activités de cohésion sociale et de construction de la paix](#) en cours, notamment en simplifiant le contenu technique et la portée au profit de séances de formation virtuelle, ainsi que de l'apprentissage entre pairs et des discussions faisant appel aux technologies disponibles.

PROTECTION ET JUSTICE SOCIALE

La distanciation physique limite la propagation du coronavirus et est une forme de solidarité, un rappel que nous sommes tous dans la même situation. Considérez cette crise comme l'occasion d'intégrer des mesures de protection de base et de promouvoir l'inclusion, de lutter contre la stigmatisation et la discrimination et de promouvoir l'autonomie en matière de santé et le bien-être. Dans leur réponse à la COVID-19, les programmes et les partenaires peuvent promouvoir les principes consistant à « ne pas nuire » et la protection en :

- **Consultant** [« CRS's Guidance for Safe and Dignified Programming Under COVID-19 »](#) ([Recommandations de CRS pour une programmation sûre et digne pendant la COVID-19](#)), en faisant particulièrement attention à la manière dont la communication et la programmation sont ciblées pour assurer l'égalité d'accès aux populations les plus vulnérables (par exemple, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants privés de soins parentaux, les minorités, les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les migrants, les femmes et les enfants, etc.).
- **Intégrant des conseils** pour une bonne [santé mentale](#), les [soins parentaux aux enfants](#), les soins autoadministrés et la [prévention de la violence sexiste](#) dans la programmation afin de tenir compte de la longue durée de cette situation d'urgence et du fait que le personnel et les participants sont susceptibles de subir un stress accru ou bien la maladie ou la mort de membres de leur famille.
- **Renforçant la famille, en empêchant que ses membres soient séparés et en recherchant des options de prise en charge familiale** - plutôt que des soins en institution - pour les enfants ayant besoin de soins et en soutenant les gardiens des enfants qui ont été séparés de leur famille et placés dans [des structures de prise en charge de remplacement](#).
- **Fournissant au personnel travaillant sur le terrain une orientation et de la formation** pour identifier les risques et les cas de violence contre les enfants, de violence sexiste et de violence au sein du couple, y compris les options d'orientation.
- **Assurant que les employés soient formés sur la Politique de protection et le Code de bonne conduite et de déontologie de CRS** et que le personnel et les partenaires sachent qu'ils ont la responsabilité de signaler tout problème de harcèlement, d'abus ou d'exploitation concernant CRS ou ses sociétés affiliées.
- **Plaidant après des donateurs actuels et futurs** pour qu'ils maintiennent des critères d'intégration du genre dans les propositions et les projets et qu'ils accroissent leurs financements en faveur de l'intégration de la protection et de la prévention de la violence sexiste et des moyens d'y faire face.

GOUVERNANCE

En déclarant l'état d'urgence, en décrétant le confinement à domicile et en limitant la taille des rassemblements pour lutter contre la propagation du virus, certains gouvernements peuvent discrètement restreindre les libertés de mouvement, d'association et de réunion, autant de mesures qui une fois en place peuvent être difficiles à lever. Il est important de veiller à ce que les membres de la communauté continuent de tenir les gouvernements responsables de l'application équitable des lois relatives aux droits de l'homme et aux droits civils. Dans leur réponse à la COVID-19, les programmes et les partenaires peuvent promouvoir une gouvernance efficace et réactive en :

- **Évaluant et en comprenant le contexte sociopolitique** pour garantir que les activités programmatiques prennent en compte les situations de conflits et que les équipes de programme analysent régulièrement l'évolution des rapports de force, les possibilités, nouvelles ou celles qui ne cessent d'évoluer, les risques ou les menaces. Le [Guide de base pour praticiens occupés](#) de CRS propose un outil à cette fin.
 - Déterminant quels sont les acteurs et les facteurs et quels sont leurs rôles respectifs, leur pouvoir, leurs ressources, leurs alliances et leurs priorités pour façonner des réponses qui soient adaptées comme il convient à l'instabilité de la situation et qui respectent les principes consistant à « ne pas nuire ».
 - Déterminant quels groupes sont menacés par l'exclusion, la discrimination ou le phénomène du bouc émissaire, et quelles lignes de fractures conflictuelles peuvent s'ouvrir ou s'approfondir du fait de la pandémie. Misant sur les réseaux et les atouts communautaires pour appuyer les réponses.
- **Notant et en surveillant aussi bien les faiblesses et les carences systémiques** (santé, eau, assainissement, etc.) **que l'application de mesures restrictives** (mouvement,

médias, élections, etc.) pour éclairer le plaidoyer à moyen et le long terme en faveur de la réforme et de l'amélioration des systèmes. Les mesures visant à restreindre les libertés fondamentales doivent être [transparentes, proportionnées](#), limitées dans le temps, soumises à l'examen du public et revues périodiquement.

- **Collaborant, en coopérant et en se coordonnant avec les pouvoirs publics** pour aligner les activités de programme, les interventions et les contributions aux stratégies et systèmes gouvernementaux, du niveau central jusqu'à l'échelon local, en continuant d'encourager l'appropriation locale.
- **Encourageant et en soutenant la participation inclusive de la communauté** pour apporter notre soutien et veiller à la transparence et à l'équité de l'accès aux ressources et leur distribution, ainsi que des biens et des services, et à l'application équitable des mesures gouvernementales en particulier pour le dépistage, le traitement, l'appui aux bonnes pratiques d'hygiène et les distributions de denrées alimentaires.
- **Encourageant l'exercice responsable du pouvoir parmi les gouvernants et les dirigeants de la société civile** et en renforçant la capacité des autorités locales et de la société civile de façon à favoriser la reconstruction des réseaux sociaux mis à mal pendant la crise de la maladie à coronavirus.
- **Encourageant les partenaires gouvernementaux à inclure dans les prises de décisions des agents féminins de soins de santé et des dirigeantes locales**, particulièrement aux échelons supérieurs, pour s'assurer que les interventions face aux flambées de COVID-19 répondent comme il se doit aux besoins des femmes et des filles dans chaque communauté.

COMMUNICATION AXÉE SUR L'INCLUSION SOCIALE

Pour citer le Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, [le coronavirus s'attaque à notre système respiratoire, mais il ne doit pas nous priver de notre voix](#). Une mauvaise communication entraîne la confusion, sape la confiance et peut engendrer des conflits aussi bien au sein des communautés qu'entre la population et l'État. Une bonne communication, fondée sur des principes scientifiques, fiable, mesurée, bien menée et opportune favorise la confiance, permet de gérer les craintes et les attentes des populations et augmente la probabilité que les instructions données soient respectées. Dans leur réponse à la COVID-19, les programmes et les partenaires peuvent renforcer leur communication en :

- **Encourageant et en appuyant les efforts des pouvoirs publics** pour communiquer au public des informations fiables de façon transparente et opportune. La réputation de transparence d'un gouvernement inspire la confiance et un sentiment de solidarité et conforte la conviction du public que les mesures prises sont appliquées de manière équitable.
- **Utilisant différents canaux de communication** - pas seulement l'Internet et les médias sociaux, mais aussi les radios communautaires, les SMS, WhatsApp et autres méthodes de communication sûres sans contact physique selon les préférences communautaires - afin de réduire la fracture numérique, de supprimer les obstacles fondés sur le sexe, l'âge ou d'autres facteurs de diversité et d'atteindre les populations les plus vulnérables et marginalisées.
- **Mettant à profit les savoirs et les compétences des jeunes** en matière de médias sociaux pour élargir la diffusion de messages fiables dans leurs communautés concernant les pratiques positives que l'on peut adopter pour assurer sa sécurité et s'aider les uns les autres.

- **Formulant et en diffusant des messages** contenant des [informations fiables et faciles à comprendre](#) pour sensibiliser le public au danger d'une augmentation des risques pour la protection de l'enfance, [la violence sexiste](#), la manière de gérer les mesures de distanciation physique, les règles d'hygiène et d'autres mesures de prévention par l'intermédiaire des radios communautaires, des SMS et de tracts qui peuvent être distribués en même temps que des denrées alimentaires ou non alimentaires (tels que des produits d'hygiène ou des kits dignité). Une [communication](#) adaptée aux besoins des personnes peu instruites, tenant compte de la diversité linguistique et soucieuse des enfants est indispensable.